

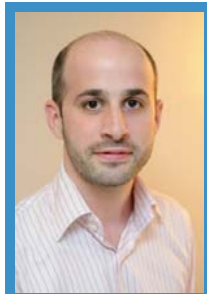
DÉPARTEMENT DE LA MÉDIATION ET DE LA RESPONSABILITÉ HOSPITALIÈRE

CHEF DU DÉPARTEMENT



Magali Richard Piauger

ADJOINT AU CHEF DU DÉPARTEMENT

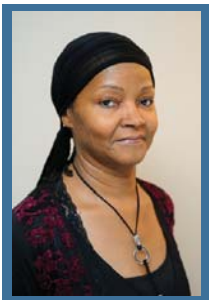


Romain Bonhomme

ASSISTANTES



Josy Saint-Maximin
01 40 27 32 38



Marie-Laure Dujon
01 40 27 34 26



Ghislaine Audren



Nelly Koropoulis



Malika Aberchan



Charlotte Heilbrunn



Florence Bouccara

Le département de la médiation et de la responsabilité hospitalière a pour mission de gérer l'ensemble des litiges nés de l'activité hospitalière.

A cette fin il assure la gestion et le traitement des recours amiables et contentieux en matière de responsabilité hospitalière.

S'agissant plus particulièrement des recours en matière de responsabilité médicale, le département veille à privilégier la voie de la résolution amiable des demandes indemnitaires qui sont portées devant lui.

Il assure également le traitement en demande et en défense de toutes les actions contentieuses administratives, civiles et pénales dans lesquelles l'établissement public intervient.

Le département assure enfin une mission d'assistance juridique et de conseils dans ces mêmes domaines.